

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1099

Artikel: Les impôts à la roulette
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022075>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les impôts à la roulette

Vouloir maintenir l'interdiction des grands casinos sous prétexte que certains vont y dilapider leurs maigres revenus est une argumentation à la fois un peu courte et contraire au grand vent de la déréglementation qui souffle sur les pays industrialisés. Pourquoi empêcher les Suisses de flamber en misant à la roulette alors qu'ils peuvent le faire sur les quais d'Ouchy au volant d'un dangereux bolide acheté à crédit ? Et il y a contradiction à défendre l'idée de citoyens responsables appelés à se prononcer à tous les échelons de la vie politique tout en voulant leur refuser la liberté de claquer leur argent comme bon leur semble.

Quant à l'Etat, Otto Stich l'a rappelé la semaine dernière au Conseil national, il ne s'est jamais embarrassé de considérations morales pour encaisser de l'argent. Il prélève déjà sa part des gains réalisés à la loterie, au PMU et au Sportoto; il finance l'AVS grâce aux taxes sur le tabac et l'alcool et les PTT font d'importants bénéfices sur les lignes érotiques, qui ont elles aussi mis quelques familles en difficultés, pour ne citer que ces exemples.

Les arguments des partisans de cette réforme ne sont pas plus convaincants. L'assainissement des finances fédérales est certes nécessaire, mais il doit se faire dans la cohérence. Or ce n'est pas la vertu première de la droite libérale qui rechigne moins à encaisser l'argent des joueurs, dont le vice ne crée pas de nuisances et ne cause que peu de soucis à la Confédération, que celui des automobilistes. Et si l'argent n'a plus d'odeur dès qu'il entre dans les caisses de l'Etat, pourquoi le Conseil fédéral n'a-t-il pas aussi proposé de libéraliser la distillation et le commerce de l'absinthe, dont le marché clandestin échappe au fisc ? Et pourquoi continuer à réprimer la vente et la consommation de toutes sortes de drogues qui, si elles étaient libres, rapporteraient quelques millions sous forme de droit d'accise ? Serait-ce que le citoyen-consommateur de fée verte ou de cannabis est plus digne de

protection — ou moins responsable — que le citoyen-joueur ?

L'argument le plus vide de sens est encore celui de la présence de casinos à proximité de nos frontières, dans lesquels les Suisses dépensent, selon les estimations, entre 300 et 600 millions de francs par année. Il serait hypocrite, disent les partisans de la libéralisation, d'interdire à Genève ou à Lugano ce qui est autorisé à Divonne ou à Campione. Voilà posé tout le problème des frontières: trop infranchissables, elles entravent la liberté des personnes; trop ouvertes, elles deviennent inutiles. Et pour qu'elles existent, il faut bien que subsistent des différences entre chacun de leurs côtés: c'est à la fois leur justification et leur utilité; ce n'est que grâce à elles que les Etats peuvent garder leur «personnalité». C'est d'ailleurs le défi de la construction européenne que d'estomper ou de supprimer les frontières lorsque leur existence a des effets négatifs et de les maintenir lorsqu'elles sont estimées utiles.

L'hypocrisie, ce n'est pas d'interdire les casinos ici alors qu'ils sont autorisés en France, en Italie ou en Allemagne. C'est un acte de souveraineté émanant d'un pays dont certaines valeurs morales diffèrent de celles de ses voisins. L'hypocrisie, c'est d'utiliser les frontières en libre-service: comme la droite qui s'appuie sur leur existence pour moins taxer les carburants que ne le font nos voisins ou pour refuser une TVA à un taux euro-compatible tout en faisant comme si elles n'existaient pas lorsqu'on parle de droit de timbre ou de casinos.

Le malaise vient aussi de la manière dont cette réforme a été proposée, pour renflouer les caisses fédérales. L'exercice d'une liberté — celle de jouer dans des casinos — ne doit pas dépendre de l'état des finances publiques. Et il eût été plus honnête de se limiter à la seule argumentation qui a motivé ce projet de lever l'interdiction des casinos: le fait que cela devrait rapporter au moins 150 millions par année.

PI

Domainaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

8 octobre 1992 - n° 1099
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année